

HABILITATION FUNERAIRE

Liste des pièces à fournir (1^{ère} demande et renouvellement)

Dispositions réglementaires du Code général des collectivités territoriales

- 1) Demande d'habilitation ou demande de renouvellement de l'habilitation.
(modèle n°1)
- 2) Déclaration de l'opérateur indiquant :
 - a. la dénomination de l'établissement ;
 - b. sa forme juridique ;
 - c. ses activités ;
 - d. son siège ;
 - e. l'état civil, le domicile et la qualité du dirigeant.
- 3) Extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers datant de moins de trois mois.
- 4) Pièces justifiant de la régularité de la situation de l'opérateur en matière fiscale et de cotisations sociales :
 - a. attestation de régularité fiscale dans le dépôt des déclarations de résultat et de TVA, de paiement de la T.V.A. et de paiement de l'impôt sur les sociétés ;
 - b. attestations certifiant que l'opérateur est à jour des déclarations et des cotisations auprès des organismes de l'U.R.S.A.F.F. ou des caisses régionales des travailleurs indépendants ;
 - c. attestations des divers organismes de retraites et de retraites complémentaires tant pour le chef d'entreprise que pour les salariés.
- 5) L'état à jour du personnel (modèle n°2), certifié conforme, daté, signé, revêtu du cachet de l'entreprise et accompagné de la copie du registre du personnel
- 6) Diplômes conformément au décret n° 2012-608 du 30 avril 2012.
- 7) Attestation individuelle d'exercice d'une profession funéraire pour le dirigeant de l'établissement et pour chaque salarié (modèle n°3) le cas échéant (voir point 6) ci-avant).
- 8) Copie de 3 factures des 3 dernières années précédant le renouvellement de l'habilitation prouvant l'expérience professionnelle dans les activités pour lesquelles vous sollicitez l'habilitation funéraire.

- 9) Certificat médical/Fiche d'aptitude physique :
- a. Pour le dirigeant : certificat délivré par le médecin généraliste attestant l'aptitude physique du dirigeant aux activités funéraires et de la mise à jour de ses vaccinations réglementaires ;
 - b. Pour les salariés : copie de la fiche d'aptitude physique délivrée par le médecin de travail attestant l'aptitude physique du salarié aux activités funéraires et de la mise à jour de ses vaccinations réglementaires

Examens médicaux d'une **validité maximale de 2 ans** en application de l'article R4624-16 du code du travail.

Véhicules funéraires

- 1) Copie recto-verso du permis de conduire de chaque conducteur des véhicules funéraires.
- 2) Transport des corps avant mise en bière,
Transport des corps après mise en bière,
Corbillard :
 - Copie de la carte grise avec la mention VASP/FG-FUNER ;
 - Copie de l'attestation de conformité, datant de moins de six mois avant le renouvellement de l'habilitation, délivrée par un organisme de contrôle accrédité pour ces activités ;
 - Copie de la facture d'achat (certificat de propriété) ou du contrat de location.

Voiture de deuil :

- Copie de la carte grise ;
- Copie du certificat de propriété ou du contrat de location.

Chambre funéraire

- Copie de l'arrêté préfectoral de création ;
- Copie de l'attestation de conformité, datant de moins de six mois avant le renouvellement de l'habilitation, délivrée par un organisme de contrôle accrédité pour ces activités ;
- Copie du certificat de propriété ou du contrat de location ou, le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune.

Soins de conservation

Copie du diplôme national de thanatopraxie pour la pratique des soins de conservation.